



Autorité organisatrice depuis 2008

AVENANT N°2 À L'AVIS DE COURSE NEW CALEDONIA GROUPAMA RACE

Préambule:

L'avenant n°2 à l'avis de course de la Groupama Race 2024 concerne :

- L'ajout de l'annexe WP,
- L'ajout d'une close à l'admissibilité des bateaux,
- L'ajout d'une close à Admissibilité et Inscription,
- Des modifications au programme,
- La remise des Instructions de course,
- La correction des numéros de Waypoints de la zone d'exclusion au Sud de l'ile Ouen.

Cet avenant modifie:

- <u>L'article 1 : Règles.</u>
 - o Ajouter: 1.9: L'annexe WP: règles pour Waypoints s'appliquera. Annexe 1

L'article 3.1 : Admissibilité des bateaux.

Ajouter: Un bateau doit être enregistré comme ayant envoyé un message texte depuis le téléphone satellite du bateau au Contrôle de Course au +687 90 63 05 entre le 6 et le 8 juin 2024: " Ceci est le nom du bateau xxxxx NCGR 2024". Les bateaux qui n'auront pas été enregistrés comme ayant envoyé un tel message ne pourront pas prendre le départ de la course.

• <u>L'article 3 : Admissibilité et inscription.</u>

Ajouter: 3.7 Après approbation écrite du comité de course, la liste d'équipage d'un bateau peut être modifiée après le 10 mai 2024 pour corriger des erreurs ou pour tenir compte de changements d'équipage tardifs, mais elle ne doit pas être modifiée plus tard que le samedi 8 juin à 10h00. Après toute modification d'une liste d'équipage, le bateau doit toujours satisfaire aux exigences générales du paragraphe 3.2.





· NOUMÉA YACHT CLUB ·

Autorité organisatrice depuis 2008

• L'article 5 : Programme

Ajouter: Du lundi 03 au vendredi 07 juin 2024
Remise des PLB à l'accueil du Cercle Nautique Calédonien.
Visites de sécurité des bateaux étrangers pour validation finale de l'inscription.

Supprimer : Du mardi 28 mai au mardi 4 juin 2024
 Visites de sécurité des bateaux étrangers pour validation finale de l'inscription.

Vendredi 7 juin 2024

Supprimer : Briefing média, explication des courants, présentation du tracé, à 16h00 au Cercle Nautique Calédonien.

Soirée de présentation des équipages, à 18h00 au village de la Groupama Race à port Moselle.

Ajouter: A 18h00, soirée de présentation des équipages au Bout du monde.

o Samedi 8 juin 2024

Supprimer : Briefing météo, procédure de départ et sécurité, à 16h00 au Cercle Nautique Calédonien.

Ajouter: A 09h00, briefing de course (météo, tracé, procédure de départ, sécurité) + briefing COSS NC au lounge du Cercle Nautique Calédonien. Le skipper de chaque bateau devra assister aux briefings.

A 11h00, briefing média au lounge du Cercle Nautique Calédonien. Le "media man" (ou un membre de l'équipage) de chaque bateau devra assister au briefing.

o Samedi 15 juin 2024

Supprimer : Cérémonie de remise des prix au Cercle Nautique Calédonien.

Ajouter : Cérémonie de remise des prix au Bout du Monde.

• L'article 6 : Instructions de course

- Supprimer: Les instructions de course et les annexes éventuelles seront transmises avant le jour du briefing qui aura lieu vendredi 7 juin à 16h00.
- Ajouter: Les instructions de course et les annexes éventuelles seront transmises au plus tard vendredi 7 juin à 16h00.

• <u>L'article 7 : Parcours.</u>

o Supprimer:

Sud de l'île Ouen:

......

Les bateaux ne doivent pas couper les lignes comprises entre WPT1 et WPT2 ; WPT2 et WPT3 ; WPT3 et WPT4 ; WPT4 et WPT5 ; WPT5 et WPT1.





Autorité organisatrice depuis 2008

0	Remplacer par :
	eaux ne doivent pas couper les lignes comprises entre WPT7 et WPT8; WPT8 et WPT9 et WPT10; WPT10 et WPT11; WPT11 et WPT7.

Annexe 1

WP: Règles pour Waypoints

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un *waypoint* qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la *marque*.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la *zone* à une *marque* qui est un *waypoint* peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la *zone* quand une partie quelconque de sa coque est dans la *zone*.